



«IN», «EQ», et notation...la valse hésitation du MÉES

Par **Étienne Gendron**, responsable aux dossiers syndicaux et représentant à la Commission des études

L'annonce fut laconique : au collégial et dans les universités, l'enseignement se poursuivrait à distance.

Préoccupés par le réseau primaire et secondaire, les fermetures, la quantité de matériel médical et une batterie d'autres craintes, les journalistes ont passé entièrement sous silence toutes les embûches, les craintes et les iniquités qu'une telle décision impliquait. Mais les enseignants du réseau collégial savaient, eux, que cette session hors de l'ordinaire ne serait pas une sinécure.

Depuis les questions se sont bousculées : reprise graduelle ou immédiate ? Liberté des enseignants ou méthodes prescrites ? Accès aux installations et aux ressources informatiques ou fermeture complète des établissements ? Pour l'ensemble de ces interrogations, les directives étaient vagues, et les collègues ont pris position sans trop de concertation, autre épisode pénible de désunion dans un réseau collégial de plus en plus friable. Et ce, sans compter la propension du ministre à changer son fusil d'épaule au dernier moment et à formuler sa pensée sans consulter les milieux au préalable.

De tous les enjeux, peu ont causé autant d'incertitudes et de questions que la mention «EQ». D'abord évoquée dans une série d'assouplissement au RREC, elle fut interprétée par plusieurs collègues comme une mesure d'exception, jusqu'à ce qu'une lettre du ministre Roberge datée du 1er avril vienne brouiller les cartes. À ce moment, il apparaissait que ce serait les enseignants qui décideraient de l'octroi de la mention «EQ» aux étudiants, en parallèle de méthodes similaires employées dans les universités (évaluation binaire non-chiffrées «Réussite» ou «Échec»). Les impacts d'une telle annonce sur l'équité envers les étudiants et l'évaluation des apprentissages étaient majeurs.

De nouveau dans la tourmente, le réseau collégial a tenté de s'adapter à cette nouvelle directive, livrée sans confirmation ferme du financement (tout au plus une ouverture) de ces fameuses mentions «EQ», habituellement non-financées puisqu'en temps normal aucun cours n'est suivi pour l'obtenir. Certains collègues ont opté pour une approche institutionnelle calquée sur les universités, avec une notation chiffrée binaire qui donnerait lieu ensuite à une mention «EQ». À Lionel, le Collège (sans s'adresser directement à la partie syndicale ni recueillir l'avis formel d'aucune instance) a choisi une approche prudente (certains diraient timorée) : les EQ ne devaient être octroyés que par le Collège dans des situations d'exception, lorsque le cadre de réalisation des apprentissages rendait toute évaluation impossible.

L'exécutif du SEECLG jugeait prématuré de statuer sur cette mention avant que la question du financement ne soit entièrement clarifiée, en particulier au regard des différentes approches adoptées dans le réseau. Le directeur des études Philippe Nasr a même avoué ouvertement en CÉ que la réflexion aurait pris une toute autre tournure si le MÉES avait confirmé le financement des EQ, ce qui n'a pas empêché la direction de procéder tout de même. Or, en date du 16 avril, le MÉES

a finalement statué sur le financement des mentions «IN» et «EQ». Dire que cette confirmation survient tardivement serait généreux.

La FNEEQ nous a communiqué le document du MÉES, qui précise entre autres comment seront financées les mentions «EQ» dans le système (très rigide) du Ministère appelé SOCRATE. De ce document ressortent les éléments suivants :

- Le MÉES demande aux établissements de prioriser une notation chiffrée autant que possible. Il réitère d'ailleurs que les accommodements autour des «EQ» doivent rester exceptionnels.
- La décision d'obtenir une mention «IN» (incomplet) appartient à l'étudiant qui en fait la demande, sans autres justifications. Elle peut être faite à tout moment. L'objectif est de ne pas pénaliser l'étudiant.
- La décision d'octroyer une mention «EQ» (équivalence) est prise par le Collège. Le MÉES invoque l'esprit de l'article 27 du RREC (l'évaluation des apprentissages se traduit par une note) pour limiter l'usage des EQ à des circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire :
 - Un cours qui, parce qu'il doit être donné à distance, ne peut plus être évalué normalement par un résultat chiffré.
 - En général, ces circonstances touchent un groupe entier.
- Les étudiants qui doivent obtenir une mention «EQ» obtiendront en fait un «IN» (incomplet) pour être financés, avec une mention spéciale indiquant qu'on leur reconnaît une équivalence (et donc les crédits reliés au cours). Le Collège doit d'ailleurs justifier le tout par une explication au MÉES.
- Les étudiants qui terminent un cours sujet à la mention «EQ», mais échouent en bout de piste obtiennent d'office la mention «IN» (incomplet). Ainsi, ils sont financés.

Quant à l'Épreuve uniforme de français, les finissants à qui ils ne manquerait que la réussite de l'EUF pour diplômer en seront dispensés si les campus n'ouvrent pas après le 1er mai. Les autres auront à l'effectuer éventuellement. Or, si le 1er mai le Collège ouvre ses portes, la réussite de l'EUF redeviendra obligatoire pour tous, quoiqu'un assouplissement de la date de cette évaluation est évoqué.

En somme, il s'avère que la direction du Collège s'est collée à une interprétation des «EQ» qui correspond aux directives finales du MÉES (si on juge qu'elles sont finales, considérant ses volte-face fréquentes). Soyons clairs cependant : cette décision était strictement celle de la direction, et fut prise sans disposer de toutes les données pertinentes. Il ne suffit pas de prendre des décisions : il faut qu'elles soient bien prises.

Au début de cette crise, les directives ministérielles appelaient les collèges à travailler en concertation avec le corps enseignant, en l'occurrence votre syndicat. Sur ce dossier précis, il n'y eut pas concertation, tout au plus discussion dans une CÉ qui n'a, en bout de ligne, pas formulé de recommandation formelle. Les problématiques éventuelles touchant la session d'été, voire même la rentrée d'automne ne peuvent faire l'économie de la voix des enseignants. Souhaitons que la direction «entende»...